CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ SOGESGOLD-SA

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DU CALCAIRE ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 5

(SECTEUR DE LEKOURAGA-SUD, CERCLE DE DIÉMA, RÉGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société ci-après dénommée « **SOGESGOLD-SA** », représentée par Monsieur **Modibo COULIBALY**, l'Administrateur Général, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **SOGESGOLD-SA**.

L'**État** et la société **SOGESGOLD-SA** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **SOGESGOLD-SA** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Lékouraga-Sud,** Cercle de **Diéma,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **SOGESGOLD-SA** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **SOGESGOLD-SA** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 02 JUIL. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ SOGESGOLD-SA

L'ADMINISTRATEUR GENERAL

Modibo COULIBALY

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de ***Lékouraga-Sud***

Point A : Intersection du parallèle ***14°24'22''N*** *et du méridien* ***10°06'30'' W***
Du point A au point B suivant le parallèle ***14°24'22''N***

Point B : Intersection du parallèle ***14°24'22''N*** *et du méridien* ***10°01'53'' W***
Du point B au point C suivant le méridien ***10°01'53'' W***

Point C : Intersection du parallèle ***14°19'49''N*** *et du méridien* ***10°01'53'' W***
Du point C au point D suivant le parallèle ***14°19'49''N***

Point D : Intersection du parallèle ***14°19'49''N*** *et du méridien* ***10°06'30'' W***
Du point D au point A suivant le méridien ***10°06'30'' W***

Superficie : 70 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE SANDARE AU 1/200 000
Secteur de Lékouraga-Sud

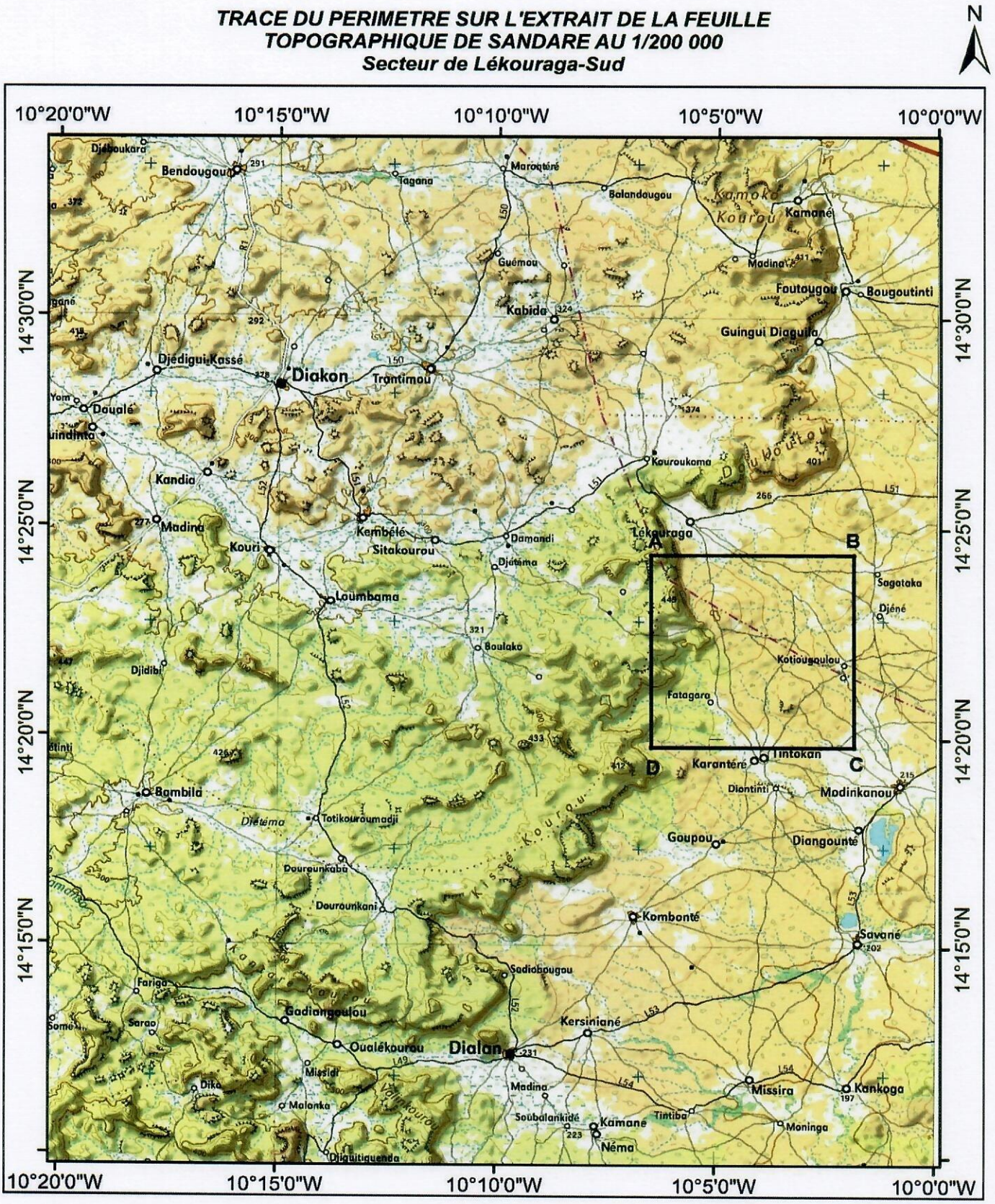

ANNEXE II :

PROGRAMME ET COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE LEKOURAGA-SUD

A. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER

Première année :

- Compilation des données antérieures ;
- Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en oeuvre de son rapport;
- Cartographie géologique détaillée des affleurements à l'échelle 1/10 000 ;
- Exécution de Puits pour 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever ;
- Sondage RAB (Reverse Aire Bore) de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire ;
  Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social.

Deuxième année :

- Sondage RC (Reverse circulation) de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever ;
- Sondage carottant (500 mètres linéaires) avec 500 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire ;
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social.

Troisième année :

- Sondage RC (Reverse circulation) de confirmation de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever ;
- Sondage carottant complémentaire (500 mètres linéaires) avec 500 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire ;
- Test de cuisson ;
- Estimation des ressources ;
- Etude de préfaisabilité;
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social.

B. COÛTS PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

Première année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	11.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (2000 litres)	1.500.000 F CFA
Compilation des données antérieures	1.000.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social	3.000.000 F CFA
Cartographie géologique détaillée des affleurements à l'échelle 1/10 000	6.000.000 F CFA
Exécution de Puits pour 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever	5.000.000 F CFA
Sondage RAB (Reverse Aire Bore) de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever	10.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire	5.000.000 F CFA
Total première année	**52.500.000 F CFA**

Deuxième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	12.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (4.000 litres)	3.000.000 F CFA
Sondage RC (Reverse circulation) de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever	12.500.000 F CFA
Sondage carottant (500 mètres linéaires) avec 500 échantillons à prélever	17.500.000 F CFA
Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	4.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire	5.000.000 F CFA
Total deuxième année	**64.000.000 F CFA**

Troisième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	13.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (6.000 litres)	4.500.000 F CFA
Sondage RC (Reverse circulation) de confirmation de 500 mètres linéaires avec 500 échantillons à prélever	12.500.000 F CFA
Sondage carottant complémentaire (500 mètres linéaires) avec 500 échantillons à prélever	17.500.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire	5.000.000 F CFA
Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	4.000.000 F CFA
Evaluation des ressources	5.000.000 F CFA
Test de cuisson	5.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	5.000.000 F CFA
Total troisième année	**81.500.000 F CFA**

Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	**198.000.000 FCFA**